



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : DOUTRELANT Daniel

Absent excusé : GHIDOSSO Nathalie

1. Compte rendu de la réunion du 19 février 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 19 février 2024.

2. Compte de gestion et compte administratif 2023 :

Monsieur le Maire propose de voter le compte de gestion et le compte administratif, vu les résultats ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		371 568,72 €		15 097,35 €		386 666,07 €
Part affectée à investissement		25 788,65 €			0,00 €	25 788,65 €
Opérations de l'exercice	116 097,08 €	150 522,08 €	82 813,31 €	88 201,69 €	198 910,39 €	238 723,77 €
Totaux	116 097,08 €	496 302,15 €	82 813,31 €	103 299,04 €	198 910,39 €	599 601,19 €
Résultat de clôture		380 205,07 €		20 485,73 €		400 690,80 €

- 39 514.27 € au compte 1068 (Recette d'investissement).
- 340 690.80 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)
- 20 485.73 € au compte 001 (Report du solde section investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2023 présentés par le Maire.

3. Fiscalité locale directe 2024 :

Vote des 4 taxes :

Suivant les informations, les bases de 2024 doivent augmenter de 3.9%.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour les nouveaux taux pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation : 10.97 %
- Taxe sur propriété bâtie : 32.90 %
- Taxe sur propriété non bâtie : 16.99 %

4. Appel d'offre pour la rue de l'Ecole :

L'appel d'offre pour les travaux de la rue de l'Ecole sera lancé cette semaine.

Le début des travaux commencera vers la deuxième quinzaine d'avril.

Le démarrage se fera par le côté lotissement.

5. Travaux rue de la Fontaine :

Rappel de l'historique du coût du projet :

- 1ère évaluation : 79 731.75€ HT

- 2^{ème} évaluation (suite clôture réalisée par l'Abbaye Notre Dame) : 64 585€ HT hors option

- 3^{ème} évaluation (compte tenue de la prise en charge par Orange) : 49 085€ HT, option 4 050€ HT
En plus des travaux pris en charge par Orange concernant la remise en état des trottoirs (partie en enfouissement de la fibre), une intervention complémentaire à la charge de la commune, pour une parfaite finition du trottoir.
Réalisation par l'entreprise THOME pour un montant de 5 254.43€ HT soit 6 305.32€ TTC.

6. Point sur les travaux suite aux inondations (subventions) :

Le Maire rappelle les différents travaux :

- chemin des Chartreux : 18 100€ HT
- rue de l'Ecole (devant la mairie, réseau pluvial détérioré) : 14 072.50€ HT
- chemin piétonnier : 2 948€ HT
- chemin Borgnon (voirie à refaire sur environ 200m) : 24 840€ HT

Soit un total de 59 960.50€ HT

Les subventions demandées sont :

- Etat : 30 000€
- Département : 14 980.25€
- Région : 14 980.25€

Pour le moment, nous avons le retour du Département, qui nous accorde une subvention de 10 524€.

Pour info, le FCTVA sera reversé sur 2024.

7. Point réunion Comité des Fêtes :

Les habitants ont eu dans leur boîte aux lettres, un questionnaire.

Ce questionnaire est à rendre pour le 9 avril.

Suivant les retours, nous pourrons établir le programme définitif.

8. Questions diverses :

• Tableau financement travaux :

Monsieur le Maire a remis aux conseillers, un tableau de financement des travaux.

Ce tableau reprend les travaux 2024/2025, les coûts HT estimés et les demandes de subventions possibles.

• Défibrillateur :

Le Maire informe le Conseil Municipal, que le défibrillateur est rendu inutilisable par les différentes intempéries.

Un devis a été signé avec le prestataire de maintenance, Urgentis, d'un montant de 1 440€ HT soit 1 728€ TTC.

Une partie de la dépense sera prise en charge par notre assurance.

Des frais supplémentaires sont à prévoir pour la réalisation des branchements électriques, pour l'installation du défibrillateur dans l'abri bus, ces travaux seront réalisés par l'entreprise Colliez.

• Visite de la Sous-préfète :

Le Maire informe le Conseil, que la sous-préfète viendra sur Wisques le 10 avril après-midi.

Une visite de la mairie, des locaux annexes, du village et des Abbayes est prévue.

• Fondation du Patrimoine :

Le Maire informe qu'il a reçu une demande d'adhésion pour la commune pour un montant de 100€

Le Conseil ne souhaite pas donner suite à une adhésion pour le moment.

• Château d'eau :

Le Maire propose de revendre la parcelle où se situe le château d'eau, au SIDEALF.

A savoir que le château d'eau appartient au SIDEALF mais le terrain appartient à la commune.

Le conseil n'est pas contre, à réfléchir.

- Election Européenne :

Un planning va être envoyé aux conseillers pour la tenue du bureau de vote.

Wisques, le 25 mars 2024

Gérard WYCKAERT

Le Maire,



